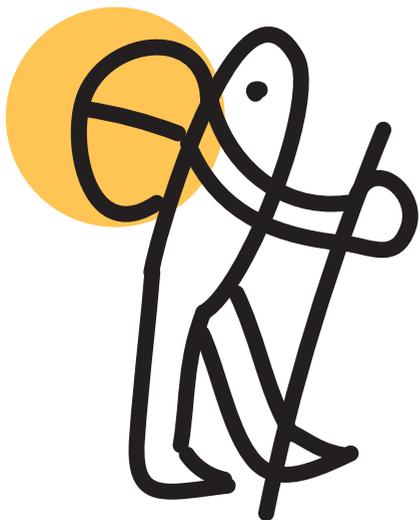


Balade

Kerzhadenn

à Lesneven

Boucle des fontaines



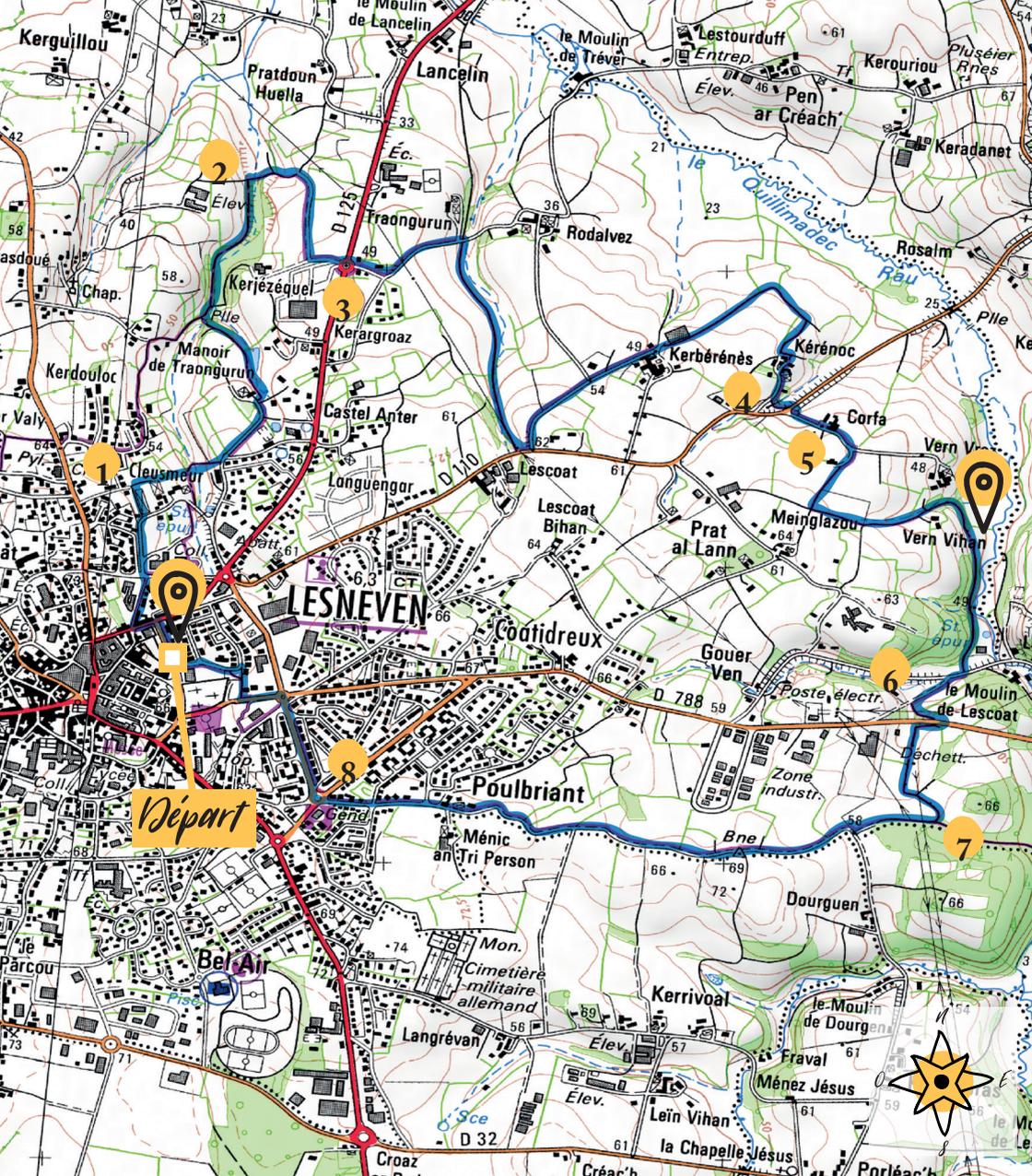
DISTANCE : 12 km
DURÉE PÉDESTRE : 3 h
BALISAGE 

RANDONNÉE



Église Saint-Michel de Lesneven © TCDL





Extrait de SCAN 25° © IGN - 2020 Autorisation n° 40-20.24

0 500 mètres

Balissage de jalonnement
(Continuité du sentier)

Balissage directionnel
(Tournez à gauche ou à droite)

Erreur de parcours
(Mauvaise direction)

GR 34



Boucle des fontaines





“Une balade sur les traces du Lesneven historique, au fil de l'eau”

Départ

Hall de loisirs du Valy-goz Gare routière

GPS > Lat x Lon : 48,57308, -4,320245

Remonter la rue du Maréchal Leclerc vers le nord et tourner à gauche sur 50 m. Emprunter, à droite, la petite rue piétonne. Traverser la rue du Chanoine. Poursuivre tout droit par la venelle et tourner à droite.

- 1 Quitter la route pour franchir le ruisseau et continuer sur la gauche, jusqu'au manoir de Traongurun. Tourner à droite pour longer le ruisseau en sous-bois.
- 2 200 m après les escaliers, tourner à droite, puis encore à droite par le chemin carrossable. Après 250 m reprendre à gauche.
- 3 Attention : traverser la D.125 et poursuivre tout droit sur la route goudronnée. À 400 m, au manoir de Traongurun, tourner à droite par le chemin herbeux, progresser sur 700 m jusqu'à la D.110. Tourner aussitôt à gauche en direction de Kerbérénières.
- 4 Attention : traverser la D.110 en direction de Corfa (lavoir et croix de Kerenoc).

5 Dépasser Corfa et prendre le petit chemin à droite. Dans le champ, prendre à gauche puis tout droit, jusqu'à « Vern Vihan ». Emprunter le chemin à gauche de l'habitation, longer la rivière du Quillimadec.



Les 2 spots à voir !

- La place du marché
- La vallée du Quillimadec

Anne a testé ce circuit, flasher pour lire son expérience !



- 6 À la sortie du bois, prendre à droite puis emprunter le premier chemin sur la gauche. Attention : traverser la D.788.
- 7 À l'entrée du bois du Duc, tourner à droite et progresser sur la voie carrossable jusqu'au rond-point (1 km).
- 8 Remonter le Bd Jean Moulin. Au rond-point de la D.788, prendre à gauche (rue de la Libération). À 100 m, emprunter la petite venelle à droite, et tourner à gauche rue du Valy-Goz.

La randonnée est balisée dans les deux sens.
Le descriptif « pas à pas » est suggéré dans le sens des aiguilles d'une montre.



Règles d'or de la Randonnée

La nature est généreuse, elle offre ses richesses et ses beautés au détour des chemins. Mais son patrimoine est fragile, sa protection est donc l'affaire de tous.

Agissez pour l'environnement en respectant et en faisant respecter ces quelques consignes.

- Je prépare mon itinéraire en évaluant la distance ainsi que le niveau de difficulté et de praticabilité, en me renseignant sur la météo, les horaires de marée.
- Je pars avec un équipement adapté.
- Je respecte le tracé des circuits et j'évite ainsi le piétinement et l'érosion des zones protégées et fragiles.
- Je respecte la faune et la flore.

Remerciements à Sentiers en Pays de Lesneven Côte des Légendes ainsi qu'aux associations locales qui œuvrent tout au long de l'année pour permettre à chacun de pratiquer la randonnée à pied, à cheval et à vélo dans les meilleures conditions.

- Je ne fais pas de feu, je veille à bien éteindre ma cigarette.
- Je ne jette pas mes papiers, mégots et autres détritux.
- Je respecte les propriétés privées traversées ainsi que le travail des agriculteurs et éleveurs.
- Je tiens mon chien en laisse.
- À vélo et à cheval, j'adapte ma vitesse et laisse la priorité aux piétons.



www.cotedeslegendes.bzh

Contact

Tourisme Côte des Légendes :

Place des 3 Piliers

29260 Lesneven

Tél. : 02 29 61 13 60

tourisme@cotedeslegendes.bzh

Signaler un problème

Les associations randonnée de la Côte des Légendes veillent à la qualité leurs circuits.

Si vous rencontrez des problèmes lors de votre pratique, vous pouvez les signaler en utilisant le dispositif Suricate ou transmettant l'information à Tourisme Côte des Légendes.

sentinelles.sportsdenature.fr

